



PERI PL

Centre interrégional de
ressources sur la
pluriactivité et le
travail saisonnier

Les pluriactualités!



En bref...

Dans ce numéro :

En bref...

- ✂ ✂ **ECRINS, un appui personnalisé à la gestion des ressources humaines dans les PME**
- ✂ ✂ **Quand les initiatives solidaires créent de l'emploi**
- ✂ ✂ **Les Contrats Montagne en PACA : conforter l'emploi dans le tourisme**
- ✂ ✂ **Une mission parlementaire pour préparer le projet de loi "développement rural"**
- ✂ ✂ **Faciliter la création d'activité pour les travailleurs salariés et non salariés**
- ✂ ✂ **Mise en œuvre du plan d'actions territorial « pluriactivité et bi-qualification »**
- ✂ ✂ **Elargissement de l'Union Européenne : les partenaires sociaux s'interrogent**
- ✂ ✂ **Un guide pour les saisonniers en agriculture**
- ✂ ✂ **AGENDA**

Social :

Aides à l'emploi dans les groupements d'employeurs (GE)

L'aide de l'Etat accordée aux GE qui organisent, dans le cadre de contrats d'orientation ou de contrats de qualification, des parcours d'insertion et de qualification au profit des 16 à 25 ans est fixée à 686 € par accompagnement et par an. (Informations : Décret n°2003-133, 18/02/03 ; Arrêté 18 /02/03)

Source : *Semaine sociale, Lamy n°1113 du 10 mars 2003*

Projet législatif de guichet social unique

Le guichet social unique pour le recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants figure dans le programme de simplification gouvernemental. Afin de donner à cette réforme le temps de la concertation, le Gouvernement ne l'a pas inscrite dans le projet de loi pour l'Initiative Economique, néanmoins les députés ont voté cette disposition en prévoyant la mise en place d'un service d'aide aux entreprises.

Ce projet suscite l'inquiétude des salariés des URSSAF qui se sont mobilisés pour le dénoncer, il menacerait 3000 de leurs 13000 emplois, selon l'Intersyndicale.

Source : *Le Monde du 20/02/03*

Le Guichet unique de Serre-Chevalier (05) monte en puissance

Marc Grimaud, cadre expérimenté de la CPAM des Hautes-Alpes anime depuis décembre 2002 le guichet unique d'information et de conseil en matière de protection sociale de Serre-Chevalier. (V. « Les Pluriactualités n°14)

En attendant le rush de fin de saison, M. Grimaud étudie aussi la faisabilité d'une caisse-pivot. Il ne s'agit pas de créer une caisse unique, mais de parvenir à concilier les spécificités de chacun des organismes. Par exemple, instaurer des imprimés uniques qui permettraient de simplifier les démarches des pluriactifs.

Source : *ADECOHD*

Partenariat :

Une coopération poussée entre les partenaires sociaux agricoles et l'ANPE

L'ANEFA (Association Nationale Emploi Formation en Agriculture) et la CPNE (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi) ont renouvelé le 28 février dernier lors du Salon de l'Agriculture la signature d'un accord-cadre avec l'ANPE. En renforçant leur coopération, ces organismes ont pour objectif de satisfaire les besoins en recrutement du secteur agricole, notamment en permettant aux conseillers ANPE de se familiariser avec les particularités d'un marché très saisonnier.

Internet :

prao.org, le site des acteurs de la formation et de l'orientation

www.prao.org propose à l'ensemble des réseaux d'accueil, d'orientation, et plus généralement à tous les partenaires de la formation, de l'insertion et de l'emploi en Rhône-Alpes : actualités, partage d'expériences, formations, chiffres, références, prospectives sur l'emploi et les qualifications, informations sur les dispositifs...

Ce site est un outil d'aide à la conduite d'actions et à la coopération.

Informations : webmestre@prao.org



Vos Pluriactualités par e-mail !

Envoyez un message sur messages@peripl.org en précisant la structure que vous représentez, votre nom et votre adresse électronique.

ECRINS, un appui personnalisé à la gestion des ressources humaines dans les PME

ECRINS (Entreprise pour le Conseil, le Recrutement et l'Intégration de Nouveaux Salariés), nouveau dispositif régional, a été créé pour apporter des solutions concrètes aux PME rhônalpines.

La situation de l'emploi est souvent paradoxale : des milliers de personnes restent sans emploi alors que des secteurs professionnels entiers manquent cruellement de candidats : le bâtiment, l'hôtellerie, les métiers de bouche pour ne citer qu'eux. Quelles qu'en soient les raisons, la Région Rhône-Alpes a décidé en partenariat avec l'Etat de rapprocher les PME (moins de 250 salariés) régionales de leurs employés.

Le dispositif s'articule autour de 3 volets :

- Le premier volet propose un accompagnement au recrutement et à la gestion des ressources humaines. Un consultant mis à la disposition de l'entreprise analyse les besoins de l'entreprise et propose un plan d'action pour recruter et fidéliser des salariés.
- Dans le second volet, un prestataire analyse les conditions d'intégration d'un nouveau salarié et propose un accompagnement personnalisé. Il s'agit de remédier à des difficultés de logement, de mobilité...autant de freins à un recrutement réussi.
- Pour le 3e volet, la Région intervient dans des actions de formation innovantes, toujours dans l'objectif de résoudre des difficultés de recrutement.

Le Conseil Régional a lancé le dispositif dans les différents bassins d'emplois de la région par la mise en place de groupes de projets chargés, entre autres, de définir les secteurs et actions prioritaires. Certains groupes ont décidé de répondre aux problèmes de saisonnalité de secteurs comme l'hôtellerie ou le tourisme par une réflexion axée sur la mise en œuvre de la pluriactivité.

Informations : Direction de l'Emploi et de la Formation Continue du Conseil Régional Rhône-Alpes (dfc@cr-rhone-alpes.fr)

Source : www.cr-rhone-alpes.fr

Quand les initiatives solidaires créent de l'emploi

La Fondation de France lance un appel à projets intitulé « Dynamiques collectives - Quand vos initiatives solidaires créent de l'emploi » afin de soutenir les initiatives collectives apportant une réponse à un besoin social non satisfait et créant ou consolidant un ou plusieurs emplois durables (par exemple, les coopératives d'emplois ou les couveuses d'entreprises).

Le soutien de la Fondation de France peut intervenir à tous les stades d'avancement du projet : montage, démarrage ou consolidation.

Les organismes d'économie sociale et solidaire tels que coopératives, associations, SCOP, UES, SCIC... peuvent retirer un dossier à la délégation de la Fondation de France de leur région, et le renvoyer avant le 15 avril 2003 pour un examen en juin et avant le 8 septembre 2003 pour un examen en novembre. Les entreprises individuelles ou celles relevant de l'économie classique sont exclues du dispositif.

Informations : Fondation de France - Tél : 01 44 21 31 00 - www.fdf.org

Pour publier un article dans la lettre d'information les « Pluriactualités » contactez Thomas Barthout au 04 50 67 57 05 ou par e-mail : messages@peripl.org

Les Contrats Montagne en PACA : conforter l'emploi dans le tourisme

Les Contrats Montagne ont vocation, dès 2003, à s'intégrer dans les futurs "pays" et à permettre ainsi aux collectivités locales d'expérimenter des projets globaux de territoire.

Ces Contrats Montagne sont au nombre de 19 en PACA. Ils doivent permettre de créer un développement durable dans des domaines aussi divers mais complémentaires que le tourisme, l'agriculture, la forêt, l'environnement, l'économie. Ces contrats visent à conforter les activités et les emplois (souvent pluriactifs) existants. Le dispositif doit aussi contribuer à l'amélioration de services à la population notamment dans les domaines des transports, des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le but de renforcer la cohésion territoriale.

Dans le cadre du Contrat de Plan, les Contrats Montagne mobilisent plus de 53,94 M€ de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région et des Départements en faveur des projets locaux pour la période 2001 - 2003. La part de la Région s'élève à 15 M€ à parité avec l'Etat.

Source : www.cr-paca.fr

Consultez régulièrement
les News sur
www.peripl.org

Une mission parlementaire pour préparer le projet de loi "développement rural"

Encourager le développement de la pluriactivité est l'une des mesures retenues par Hervé Gaymard pour engager une nouvelle dynamique économique au profit des territoires ruraux.

Lors du Conseil des ministres du 20 novembre 2002, Hervé Gaymard, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a présenté une communication relative à la politique en faveur de l'espace rural qui fera l'objet d'un projet de loi présenté au parlement à la fin du premier semestre 2003.

Dans cette perspective, le Premier ministre a chargé Yves Censi, député de l'Aveyron, d'une mission temporaire auprès d'Hervé Gaymard.

Yves Censi se déplace actuellement dans les régions ; il était à Puget-Thénières (06) le 10 février et à Annecy (74) le 12 février.

Lors de ces entretiens ont été abordées les difficultés auxquelles sont confrontés les pluriactifs et les travailleurs saisonniers en matière de protection sociale, de formation professionnelle et de logement.

Les améliorations à apporter au statut juridique de structures existantes comme les groupements d'employeurs, ainsi que les possibilités de créer un véritable statut pour les coopératives d'activités en apportant des améliorations au statut des SCOP ou des SCIC ont été aussi évoquées.

Faciliter la création d'activité pour les travailleurs salariés et non salariés

Le projet de loi pour l'initiative économique, adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 11/02/2003, prévoit certaines dispositions pour faciliter la création de nouvelles activités, notamment des mesures améliorant les conditions de création pour les porteurs de projets ayant déjà une activité professionnelle.

Pour améliorer la transition entre le statut de salarié et celui d'entrepreneur, il est prévu :

- ✎ La création ou la reprise d'entreprise ouvre droit pour les créateurs au titre des 12 premiers mois d'exercice de cette activité et dans la limite d'un plafond de revenus ou de rémunérations, à l'exonération des cotisations. Le créateur est exonéré des cotisations dues aux régimes d'assurance maladie, maternité, veuvage, vieillesse, invalidité et décès et d'allocations familiales auxquelles il est affilié en raison de l'exercice de cette activité lorsqu'il exerce simultanément une ou plusieurs activités salariées qui ont débuté avant cette création. Le salarié n'a donc plus, comme aujourd'hui, à cotiser deux fois pour une seule prestation. Cela simplifie ses démarches et rend l'exercice d'une seconde activité moins coûteux.
- ✎ Un droit pour le salarié qui justifie d'une ancienneté dans l'entreprise d'au moins 24 mois, consécutifs ou non, de bénéficier d'un congé ou d'une transformation de son contrat de travail à temps plein en un contrat à temps partiel pour créer son activité. La durée est au maximum d'un an, prolongée au plus d'un an. Cette mesure facilite la pluriactivité car elle permet au salarié de s'installer progressivement à son compte en s'assurant un minimum de revenu.

Le texte prévoit également :

- ✎ La mise en place du chèque emploi entreprises dont l'objectif est de simplifier les déclarations et paiements afférents aux cotisations et contributions (allègement et simplification des démarches des petits entrepreneurs). Il est aussi prévu de créer un service d'aide aux petites entreprises ayant recours au chèque emploi entreprises.
- ✎ La possibilité de signer un contrat d'accompagnement à la création d'une activité économique : c'est un contrat par lequel une personne morale s'oblige à fournir, par tous moyens, une aide particulière et continue à une personne physique, non salariée à temps complet, qui s'engage à suivre un programme de préparation à la création et à la gestion d'une activité économique. Il est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois. Cela n'emporte pas présomption d'un lien de subordination.
- ✎ Les travailleurs non salariés peuvent demander à ce que leurs cotisations soient, dès l'année au titre de laquelle elles sont dues, calculées sur la base du revenu effectivement réalisé. Cela diminue les cotisations à verser lors de la première année d'activité et rend donc la création d'activité (et donc parfois la pluriactivité) moins coûteuse.
- ✎ Sécurité sociale : sur demande du travailleur non salarié, il n'est exigé aucune cotisation provisionnelle ou définitive pendant les 12 premiers mois suivant le début de l'activité non salariée. Les cotisations définitives dues au titre de cette période peuvent faire l'objet, à la demande du travailleur non salarié, d'un paiement par fractions annuelles sur une période qui ne peut excéder 5 ans. Le bénéfice de cet étalement n'emporte aucune majoration de retard.

Informations : www.assemblee-nationale.fr

Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A, avenue de Genève, 74000 ANNECY.
Rédaction : Miryam Blanchon, Laurence Chappaz, Thomas Barthout, Christian Gilquin,

Imprimé par SEA 74, 97 A, avenue de Genève, 74000 ANNECY

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 600 exemplaires - Périodicité : mensuelle - Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution
Marque déposée



PERIPL

Centre interrégional de
ressources sur la
pluriactivité et le
travail saisonnier

97 A, avenue de Genève
74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 67 57 05

Télécopie : 04 50 67 36 98

Messagerie : messages@peripl.org

Retrouvez-nous
sur le web !
www.peripl.org

Mise en œuvre du plan d'actions territorial « pluriactivité et bi-qualification »

Le Conseil Régional Rhône-Alpes a confié début 2002 au Cabinet d'étude ARGOS l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions sur la pluriactivité et la bi-qualification en Tarentaise (Voir « Les Pluriactivités » n°3). Les grands axes du « Plan d'actions Tarentaise » ont été validés par le Conseil Régional au début de l'année. Les grandes lignes de ce plan sont les suivantes :

- constituer et animer un réseau territorial et partenarial reconnu en matière de « pluriactivité et de bi-qualification » ;
- structurer, consolider et professionnaliser les structures de proximité en matière d'accueil, de sensibilisation et d'information des saisonniers et des employeurs ;
- renforcer et compléter les propositions d'accompagnement des saisonniers sur la base de parcours validés, personnalisés et de longues durées ;
- repérer, adapter, construire et suivre les étapes adaptées des parcours de formation-qualification...

Le CBE de l'arrondissement d'Albertville, étroitement impliqué dans ce travail propose aujourd'hui de lancer la réflexion sur les actions concrètes à inscrire dans le cadre de l'étude.

Une commande similaire concernant le territoire du Sud-Ardèche avait été faite par le Conseil Régional. Les conclusions sont relativement similaires à celles réalisées en Tarentaise.

Informations : CBE de l'arrondissement d'Albertville cbeat@infonie.fr

Elargissement de l'Union Européenne : les partenaires sociaux s'interrogent

L'hôtellerie, la restauration et le tourisme connaissent une pénurie de main d'œuvre et surtout de main d'œuvre qualifiée. L'élargissement progressive de l'Union Européenne aux 13 pays candidats devrait aider les employeurs à combler cette pénurie.

Les partenaires sociaux européens se demandent si cette flexibilité du travail, pouvant favoriser l'activité économique de ce secteur, ne risque pas de s'accompagner d'une flexibilité de l'emploi synonyme alors de précarité et d'insécurité. Cette mobilité transnationale selon eux pourrait engendrer des phénomènes de "dumping social" et une gestion illicite des emplois dans le tourisme.

Sources : BEEFT et CBE de l'Arrondissement d'Albertville

Un guide pour les saisonniers en agriculture

En réponse aux difficultés de recrutement dans le secteur agricole, l'ANEFA (Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture) lance un guide d'accueil à destination des saisonniers.

Le guide, d'une vingtaine de page doit permettre aux travailleurs de s'informer sur leurs droits et leurs devoirs, sur le secteur agricole ou encore sur les conditions d'une bonne intégration dans ce dernier.

Edité à 40 000 exemplaires, le guide est diffusé cette année à titre expérimental dans les départements des Bouches du Rhône, de la Drôme, de l'Hérault, des Côtes d'Armor, de l'Indre et Loire, de la Loire Atlantique, du Nord, du Tarn et Garonne et de la Vendée. S'il est bien perçu, la diffusion sera étendue à tous les départements en 2004 et sera traduit en polonais et en arabe.

Informations : www.anefa.org

Source : Dauphiné Libéré

AGENDA

Mars

☞ **jeudi 27**

Salon des groupements d'employeurs, CRGE Poitiers (86)

☞ **vendredi 28**

Bourse aux emplois saisonniers en hôtellerie, restauration, Royan (17)

Avril

☞ **jeudi 3**

Groupe de travail « Santé et conditions de vie des saisonniers », Albertville (73)

☞ **3 et 4**

24 heures de Val d'Isère, Vivald'Is (73)

☞ **vendredi 11**

Comité d'Ethique I NNEF, Paris

Mai

☞ **mardi 13**

Commission emplois saisonniers et pluriactivité du CBE d'Albertville (73)

☞ **jeudi 15**

Salon ANPE de l'emploi dans le tourisme, Aubenas (07)

☞ **mercredi 21**

Comité de pilotage de PERIPL, Gap (05)